

**Augmentation du capital  
réservée aux membres du personnel  
de Colruyt Group  
2024**

**Colruyt Group**  
**Société anonyme**

**Siège de la société :**  
**Edingensesteenweg 196**  
**1500 Hal**

**TVA-BE-0400.378.485**  
**RPM Bruxelles**

**INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL :**

**OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM**

**1.000.000 ACTIONS NOUVELLES, SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,**

**RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP**

OCTOBRE 2024

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.

La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

## **CONTENU**

=====

I.	Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	5
	1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information	5
	1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels	5
	1.2. Personne de contact concernant cette information	5
II.	Renseignements concernant l'inscription sur Euronext Brussels et les actions qui en font l'objet	6
	2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée	6
	2.0.0. Autorisations et résolutions Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	6
	2.0.1. Droits attachés aux actions	7
	2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur	7
	2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes	7
	2.0.4. Cessibilité des actions	8
	2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits	8
	2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels	8
	2.0.7. Service financier	8
	2.0.8. Droit applicable - Tribunaux compétents	9
	2.1. Renseignements concernant l'émission publique	9
	2.1.0. Droit de préférence	9
	2.1.1. Prix d'émission	9
	2.1.2. Période de souscription	9

2.1.3. Délivrance des actions	9
2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission	10
2.1.5. Affectation du produit de l'émission	10
2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels	10
2.2.0. Description des actions	10
2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels	11
2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels	11
III. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	12
3.0. Capital	12
3.1. Actionnaires	13
3.2. Composition de Colruyt Group	14
IV. Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	18
4.0. Comptes annuels consolidés de Colruyt Group	18
4.1. Résultat - dividende par action (participante)	20
4.2. État consolidé des flux de trésorerie	21
V. Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	22
5.0. Évolutions récentes et perspectives	22
5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)	26
5.2. Rapport annuel	26

Annexes

28

Lettre aux membres du personnel

Modalités

Bulletin de souscription

Procuration

**CHAPITRE I :**  
**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES**  
**DE CETTE INFORMATION ET LE CONTRÔLE DES COMPTES**

**1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information**

Colruyt Group SA  
Edingensesteenweg 196  
1500 Hal

Le Conseil d'administration de la SA Colruyt Group certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration.

Jef Colruyt  
Administrateur - Président  
  
permanent

Korys Business Services III SA  
Administrateur  
Ayant comme représentant  
  
Wim Colruyt

**1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels**

Les bilans et comptes de résultats de Colruyt Group, ainsi que les comptes annuels de la SA Colruyt Group relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire :

Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL  
Représentée indirectement par Madame Eef Naessens  
De Kleetlaan 2  
1831 Diegem

**1.2. Personne de contact concernant cette information**

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus auprès de :

Kris Castelein  
Secrétaire du Conseil d'administration  
Tél. 02/363.55.45 ou 74487 (interne)  
kris.castelein@colruytgroup.com

adresse : c/o Colruyt Group SA  
Edingensesteenweg 196

1500 Hal

**CHAPITRE II :**  
**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR EURONEXT BRUSSELS**  
**ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET**

**2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée**

**2.0.0. Autorisations et résolutions**

Le rapport du Conseil d'administration de la SA Colruyt Group et le rapport de la SRL Ernst & Young Réviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peuvent être consultés sur le site web de la société : [www.colruytgroup.com](http://www.colruytgroup.com) (investisseurs) et peut également être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2024 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group, constitue déjà la trente-huitième augmentation consécutive de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2023. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 271.202 actions, représentant un montant total de EUR 8,8 millions.

La souscription aux nouvelles actions est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui, au 18 octobre 2024 (date d'ouverture de la souscription), sont employés par l'une des sociétés appartenant à Colruyt Group depuis au moins six mois, qui relèvent déjà de la gestion centrale du service du personnel People&Organisation (P&O) et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le travailleur.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel y ayant droit peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions, avec un maximum de 5.000 actions par membre du personnel. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,785 % pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2024 a fixé le prix de l'émission sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2024, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2024 a fixé le prix d'émission à EUR 38,29 par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de EUR 38,29 millions.

La présente opération est soumise au droit belge et relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus, chaque investisseur encourt les risques liés à l'inscription des actions sur Euronext Brussels quant aux variations du cours tant vers le haut que vers le bas. Il est dès lors

demandé à chaque collaborateur dans la lettre d'inscription d'être suffisamment au courant de son profil d'investissement.

### **2.0.1. Droits attachés aux actions**

Les actions nouvelles confèrent un droit d'accès à l'Assemblée générale dès leur création et chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices éventuels de la SA Colruyt Group à partir de l'année comptable en cours 2024-2025 (qui débute au 1<sup>er</sup> avril 2024). Les dividendes éventuels seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière de la SA Colruyt Group se chargera des paiements. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

### **2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur**

Les membres du personnel souscrivant à de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group y ayant droit entrent en ligne de compte pour une « réduction d'impôt pour souscription et versement d'actions de l'employeur » (cf. épargne-pension sous l'ancien régime Monory-bis). La réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur s'élève à 30 % sur un montant maximum de EUR **820,00** (année de revenus 2024, exercice d'imposition 2025). Tous les membres du personnel peuvent dans leur déclaration d'impôt personnelle toutefois choisir entre l'application d'une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur ou pour l'épargne-pension par le biais d'un fonds bancaire. Un cumul des deux options n'est pas autorisé.

### **2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes**

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende brut de ces actions nominatives sera, compte tenu de la législation fiscale actuelle, soumis à un précompte mobilier sur les dividendes de 30 %.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 30 % (sous le régime fiscal actuel), sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende brut de ces actions entre en ligne de compte pour une exonération fiscale à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 30 % sur un maximum de EUR **833,00** de dividende brut perçu (année de revenus 2024, exercice d'imposition 2025). Un maximum de EUR 249,90 de précompte mobilier retenu (EUR 833 x 30 %) peut donc être récupéré par le biais de la déclaration

d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette exonération s'applique individuellement à chaque contribuable.

#### **2.0.4. Cessibilité des actions**

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent *volontairement* la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus. Le détenteur des actions notifiera à la société tout changement d'adresse, d'adresse électronique, de compte bancaire ou de compte de titres.

Les actions sont toutefois cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou partenaire cohabitant légal durant la période de 5 ans.

Au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans. À ce moment, les actions seront transférées à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là.

#### **2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits**

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à compter de l'exercice 2024-2025 en cours (qui débute au 1<sup>er</sup> avril 2024).

#### **2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels**

L'inscription des actions nouvelles sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

#### **2.0.7. Service financier**

BNP Paribas Fortis se charge du service financier.

#### **2.0.8. Droit applicable et tribunaux compétents**

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

## **2.1. Renseignements concernant l'émission publique**

### **2.1.0. Droit de préférence**

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel de Colruyt Group y ayant droit. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

### **2.1.1. Prix d'émission**

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) des 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire est de EUR 43,64.
- Décote maximale de 20 % : EUR 8,73.
- Le prix d'émission fixé par action est de : EUR 38,29 (après application d'une décote de 12,25 % ou EUR 5,35).
- Pair comptable de l'action : EUR 2,98.
- Prime d'émission : la différence entre le prix d'émission et le pair comptable : EUR 35,31.
- Frais à charge du souscripteur : néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par le souscripteur par virement du montant correspondant, au profit de la SA Colruyt Group.

### **2.1.2. Période de souscription**

La période de souscription est ouverte du 17 octobre 2024 au 18 novembre 2024.

La direction financière de la SA Colruyt Group, soutenue par la direction du personnel, est chargée de recueillir les souscriptions.

### **2.1.3. Délivrance des actions**

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre électronique des actions de la SA Colruyt Group.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière de la SA Colruyt Group. Dans ce cas, les actions seront converties en actions dématérialisées et transférées au compte-titres que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière de la SA Colruyt Group en même temps que sa demande.

#### **2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission**

Ces charges sont évaluées à EUR 3.000 et seront intégralement supportées par la SA Colruyt Group. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

#### **2.1.5. Affectation du produit de l'émission**

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à EUR 38,29 millions.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes et du prix de souscription, le produit net attendu de l'émission peut être estimé entre EUR 5 millions et EUR 15 millions ; ces capitaux seront affectés principalement au financement du programme d'investissement de la SA Colruyt Group et des filiales sous-jacentes.

## **2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels**

### **2.2.0. Description des actions**

L'inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions ordinaires de la SA Colruyt Group, sans mention de valeur nominale.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 17/10/2024 au 18/11/2024.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2024 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2024 a fixé le prix de souscription à EUR 38,29 par action.

### **2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels**

Conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou partenaire cohabitant légal. L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

### **2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels**

Les actions existantes de la SA Colruyt Group sont déjà inscrites sur les listes des cours d'Euronext Brussels.

Actuellement, le nombre de titres inscrits sur les listes de cours d'Euronext Brussels s'élève à 127.348.890 actions ordinaires Colruyt.

**CHAPITRE III :  
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL  
CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL**

(Source : rapport annuel SA Colruyt Group 2023-2024)

**3.0. Capital**

ÉTAT DU CAPITAL	Montants (en EUR millions)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	370,17	134.077.688
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au personnel	8,81	+271.202
- Destruction d'actions propres	0	-7000.000
- Au terme de l'exercice	<b>378,98</b>	<b>127.348.890</b>
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	378,98	127.348.890
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		95.020.542
Dématérialisées		32.328.348
B. Actions propres détenues par (situation au 04/10/2024)		
- la société elle-même		3.362.952
C. Capital autorisé non souscrit	378,98	

Les nouvelles actions émises n'existeront que comme actions nominatives ou actions dématérialisées. Toutes les actions confèrent le droit de vote et sont émises sans mention de la valeur nominale.

### **3.1. Actionnaires**

La structure de l'actionariat de la SA Colruyt Group, sur la base de la dernière actualisation faisant suite à l'accord de concert (cf. art. 74) :

Parties concernées	Situation au 26/08/2024
Korys SA	81.075.093
Korys Investments SA	1.241.605
Korys Management Investments SRL	193.915
Colruyt Group SA	2.854.482
CGMI SRL	212.673
Korys Business Services I SA	1.000
Korys Business Services II SA	1.000
Korys Business Services III SA	1.000
Stiftung Pro Creatura, fondation de droit suisse	144.255
Impact Capital SA	60.000
Personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3% des titres assortis d'un droit de vote de la société)	8.499.368

**Dénominateur :** 127.348.890 (situation au 26/08/2024)

La SA Colruyt Group est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Le nombre d'actions de concert s'élève à 94.284.391, soit 74,04 % du nombre total d'actions.

### 3.2. Colruyt Group

(Source : rapport annuel Éts Fr. Colruyt SA 2023/2024 – Note 34)

#### COLRUYT GROUP CONSOLIDÉ : COMPOSITION DE COLRUYT GROUP

##### Entreprise

Colruyt Group SA (SA Éts Fr. Colruyt jusqu'au 10/10/2023), établie à Hal, Belgique

##### Filiales

#### 34.2. Filiales

<b>AB Restauration SA</b>	Avenue du Levant 13	5030 Gembloux, Belgique	0475 405 017	100%
<b>Agripartners SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 417	100%
<b>Apotheek Noorderlaan SA</b>	Noorderlaan 104, bus H	2030 Anvers, Belgique	0894 785 309	100%
<b>Banden Deproost SA</b>	Zinkstraat 6	1500 Hal, Belgique	0424 880 586	100%
<b>Bavingsveld SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0441 486 194	100%
<b>Bike Republic SA</b>	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0823 778 933	100%
<b>Bio-Planet Luxembourg SA</b>	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B262737	100%
<b>Bio-Planet SA</b>	Victor Demesmaeckerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
<b>Bons Plaisirs SRL</b>	Rue Dieudonné Lefèvre 27 Bolte 1	1020 Bruxelles, Belgique	0628 710 646	100%
<b>Bottles SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 058 282	100%
<b>Buurtwinkels Okay SA</b>	Victor Demesmaeckerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
<b>Cedox SA</b>	Menenstraat 268	8560 Wevelgem, Belgique	0434 445 182	100%
<b>CGMI SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 301 067	100%
<b>Chanteloup SCI</b>	Boulevard du 13 Juin 1944	14310 Villers-Bocage, France	893 918 532	100%
<b>Codevco II RDC SASU</b>	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01809	100%
<b>Codevco VIII SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 846	100%
<b>Codevco X SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 300 572	100%
<b>Codevco XIII SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 696	100%
<b>Codevco XV SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 669	100%
<b>Codevco XVI SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 768	100%
<b>Codevco XVII SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 058 480	100%
<b>Codevco XVIII SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 060 163	100%
<b>Codifrance SAS</b>	Zone Industrielle, Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
<b>Colim SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
<b>Colimpo SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
<b>Colimpo Private Limited</b>	Unit 08-09, 13th floor, New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road, Tsimshatsui East	Kowloon, Hong Kong	59139630 000 11 18 0	100%
<b>Colruyt Afrique SAS</b>	Sacré Cœur III VDN, Villa numéro 10684, Boîte postale 4579	Dakar, Sénégal	SN DKR 2020 B 13136	100%
<b>Colruyt Cash and Carry SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 318	100%
<b>Colruyt Food Retail SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 615	100%
<b>Colruyt Gestion SA</b>	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B137485	100%
<b>Colruyt Group India Private LTD</b>	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) HITEC City	Madhapur, Hyderabad, Telangana State, Inde – 500081	U72300TG2007 PTC053130	100%

<b>Colruyt Luxembourg SA</b>	Z.I. Um Woeller 6	4410 Sanem, Groothertogdom Luxemburg	B124296	100%
<b>Colruyt Retail France SAS</b>	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, Frankrijk	789 139 789	100%
<b>CoMarkt NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0795 538 570	100%
<b>Cycles IMP BV</b>	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, België	0444.94.7017	100%
<b>Daltix NV</b>	Ottergemsesteenweg-Zuid 808, bus B160	9000 Gent, België	0661 713 511	100%
<b>Daltix Unipessoal LDA</b>	Avenida Antonio Augusto De Aguiar 130 Piso 1	1050-020 Lissabon, Portugal	0514 607 769	100%
<b>Darzana NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0779 443 795	100%
<b>Davytrans NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0413 920 972	100%
<b>Delden BV</b>	Rue de Tubize 2	1440 Braine-le-Château, België	0446.013.126	100%
<b>Do Invest Lux SA</b>	Rue de Beggen 233-241	1221 Luxemburg, Groothertogdom Luxemburg	B181441	100%
<b>Do Invest NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0817 092 663	100%
<b>Dreambaby NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0472 630 817	100%
<b>E-Logistics NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0830 292 878	100%
<b>EW 738/740 BV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0505 738 994	100%
<b>FD Company 2 BV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0770 767 542	100%
<b>Finco France SARL</b>	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, Frankrijk	848 012 209	100%
<b>Fleetco NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0423 051 939	100%
<b>Gerli Erasmus NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0700 575 174	100%
<b>Het Zilverleen BV</b>	Izenbergstraat 175	8690 Alveringem, België	0715 775 767	100%
<b>Heylen-Engels BV</b>	Morkhovenseweg 92	2200 Noorderwijk, België	0428 695 359	100%
<b>Immo Colruyt France SASU</b>	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, Frankrijk	319 642 252	100%
<b>Immo Colruyt Luxembourg SA</b>	Rue F.W. Raiffaisen 5	2411 Luxemburg, Groothertogdom Luxemburg	B195799	100%
<b>Immoco SARL</b>	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, Frankrijk	527 664 965	100%
<b>Izock BV</b>	Kerkstraat 132-134	1851 Humbeek, België	0426 190 284	100%
<b>jims NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0423 644 035	100%
<b>jims Oost BV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0863 735 312	100%
<b>juliette BV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0753 439 679	100%
<b>Locré SA</b>	Rue De Neudorf 534	2220 Luxemburg, Groothertogdom Luxemburg	B59147	100%
<b>Megapara SAS</b>	Avenue Franklin Roosevelt 8	59600 Maubeuge, Frankrijk	880 595 731	100%
<b>Myreas BV</b>	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, België	0733 909 522	90%
<b>Newpharma Group SA</b>	Rue du Charbonnage 10, bus B2	4020 Luik, België	0684 465 652	100%
<b>Newpharma SA</b>	Rue Basse-Wez 315/317	4020 Luik, België	0838 666 156	100%
<b>Northlandt NV</b>	Moortelstraat 9	9160 Lokeren, België	0459 739 517	100%
<b>N'Situ Pelende SASU</b>	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, Democratische Republiek Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01787	100%
<b>Okay Compact NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0820 198 247	100%
<b>Puur NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0544 328 861	100%
<b>Retail Partners Colruyt Group NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0413 970 957	100%
<b>Roecol NV</b>	Spieveldstraat 4	9160 Lokeren, België	0849 963 488	100%
<b>Roelandt NV</b>	Warandestraat 5	9240 Zele, België	0412 127 858	100%
<b>Smart Innovation NV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0716 663 516	100%
<b>SmartRetail BV</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Halle, België	0640 760 224	100%

<b>Smartvalue Development SRL</b>	Strada Rahovei 11	400212 Judet Cluj, Roumanie	43506711	100%
<b>Smartvalue Distribution SRL</b>	Rue du Charbonnage 10 bte B2	4020 Liège, Belgique	1004 124 303	100%
<b>Smartvalue Services SRL</b>	Strada Nedelcu Zugrav 12	300174 Timisoara, Roumanie	34850154	100%
<b>Smartvalue SA</b>	Rue du Charbonnage 10 bte B2	4020 Liège, Belgique	0821 903 467	100%
<b>SmartWithFood SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 913 228	100%
<b>Société Agricole de Meester SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 662 290	100%
<b>Solucious SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
<b>Sukhino SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 302	100%
<b>Supermarkt De Belie SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0433 756 581	100%
<b>Supermarkt Magda SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 180 523	100%
<b>Symeta Hybrid SA</b>	Interleuvenlaan 50	3001 Heverlee, Belgique	0867 583 935	100%
<b>Terdeco SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 018 027	100%
<b>The Fashion Society SA<sup>(1)</sup></b>	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	100%
<b>Valfrais SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0418 935 773	100%
<b>Villers DIS SCI</b>	Boulevard du 13 Juin 1944, 21	14310 Villers-Bocage, France	432 221 349	100%
<b>VinoCol SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 252	100%
<b>Vlevico SA</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
<b>Walcodis SA</b>	Rue du Parc Industriel 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%
<b>Witeb 1 SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0697 694 571	100%
<b>Witeb 2 SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0699 852 426	100%
<b>Witeb 3 SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0726 754 187	100%
<b>Witeb 4 SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0747 601 566	100%
<b>Witeb 5 SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0761 776 335	100%
<b>WV1 SRL</b>	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0627 969 585	100%
<b>WV2 SRL</b>	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0627 973 149	100%
<b>WV3 SRL</b>	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0477 728 760	100%
<b>Z+H2B SA</b>	Statiestraat 133-139	2070 Zwijndrecht, Belgique	0792 393 097	100%
<b>Z+Pharma SA</b>	Statiestraat 131	2070 Zwijndrecht, Belgique	0453 060 967	100%
<b>Zeeboerderij Westdiep SRL</b>	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 918 869	80%

(1) Cette société concerne une sous-consolidation.

### 34.3. Coentreprises

<b>Achilles Design SRL<sup>(1)</sup></b>	Borchtstraat 30	2800 Malines, Belgique	0691 752 926	24,70%
<b>Aera Payment &amp; Identification AS<sup>(1)</sup></b>	Askekroken 11	0277 Oslo, Norvège	917 351 538	25,00%
<b>Apopharma SA</b>	La Place 5	1308 La Chaux (Cossonay), Suisse	CHE-381 251 553	65,00%
<b>De Leiding SRL<sup>(1)</sup></b>	Kerkstraat 108	9050 Gentbrugge, Belgique	0694 734 685	51,99%
<b>Digitel SA<sup>(1)</sup></b>	Rue Emile Francqui 6	1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique	0630 675 588	26,84%
<b>Intake SRL</b>	Quellinstraat 12, bus 6	2018 Anvers, Belgique	0767 722 633	70,53%
<b>Kriket SRL<sup>(1)</sup></b>	Brogniezstraat 172, BI07	1070 Anderlecht, Belgique	0692 761 033	43,82%
<b>Ticom SA</b>	Bilkensveld 1, bus A	1500 Hal, Belgique	0820 813 505	90,00%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

### 34.4. Entreprises associées

<b>AgeCore SA<sup>(1)</sup></b>	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	25,00%
<b>Dreamland SA<sup>(2)</sup></b>	Jozef Huysmanslaan 59	1651 Beersel, Belgique	0448 746 645	25,00%
<b>Scallog SAS<sup>(3)</sup></b>	Rue du Port 15	92000 Nanterre, France	791 336 076	23,73%
<b>Smartmat SA<sup>(1)</sup></b>	Dok-Noord 6	9000 Gand, Belgique	0841 142 626	41,36%
<b>The Seaweed Company SRL<sup>(3)(4)</sup></b>	Lange Haven 132	3111 CK Schiedam, Pays-Bas	72339225	21,30%
<b>Virya Energy SA<sup>(3)(4)</sup></b>	Villalaan 96	1500 Hal, Belgique	0739 804 548	30,00%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Cette société clôture son exercice au 31 décembre et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(3) Cette société clôture son exercice au 30 juin et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(4) Cette société concerne une sous-consolidation.

**CHAPITRE IV :  
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE  
ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

**4.0. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**État consolidé de la situation financière**

(en millions EUR)	Note	31.03.24	31.03.23
Goodwill	9.	415,3	374,5
Immobilisations incorporelles	10.	396,2	340,0
Immobilisations corporelles	11.	2.951,2	2.820,8
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	260,1	542,6
Actifs financiers	14.	26,8	10,8
Actifs d'impôt différé	17.	16,3	18,2
Autres créances	19.	48,2	38,3
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>4.114,1</b>	<b>4.145,2</b>
Stocks	18.	757,8	826,5
Créances commerciales	19.	566,6	534,7
Actifs d'impôt exigible		15,4	22,7
Autres créances	19.	104,0	97,8
Actifs financiers	14.	226,2	31,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	774,6	358,6
Actifs des activités non poursuivies	16.	12,5	130,8
<b>Total des actifs courants</b>		<b>2.457,1</b>	<b>2.002,4</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>6.571,2</b>	<b>6.147,6</b>
Capital		379,0	370,2
Réserves et résultats reportés		2.794,5	2.140,1
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>3.173,6</b>	<b>2.510,3</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,1)	0,1
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>21.</b>	<b>3.173,4</b>	<b>2.510,4</b>
Provisions	23.	19,7	8,5
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	92,7	87,9
Passifs d'impôt différé	17.	92,6	86,3
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	25., 26.	812,6	880,9
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1.017,6</b>	<b>1.063,6</b>
Provisions	23.	0,4	0,9
Découverts bancaires	20.	-	8,4
Passifs productifs d'intérêts	25.	211,9	471,1
Dettes commerciales	26.	1.406,1	1.295,8
Passifs d'impôt exigible		33,7	20,4
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	719,0	687,8
Passifs liés à des activités non poursuivies	16.	8,9	89,2
<b>Total des passifs courants</b>		<b>2.380,1</b>	<b>2.573,6</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3.397,7</b>	<b>3.637,2</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>6.571,2</b>	<b>6.147,6</b>

## Compte de résultats consolidé

(en millions EUR)	Note	2023/24	2022/23 <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	3.	10.844,8	9.691,0
Coût des marchandises vendues	3.	(7.614,3)	(6.912,3)
<b>Marge brute</b>	<b>3.</b>	<b>3.230,4</b>	<b>2.778,7</b>
Autres produits d'exploitation	4.	188,6	188,3
Services et biens divers	5.	(769,7)	(699,2)
Avantages du personnel	6.	(1.703,4)	(1.562,1)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		(423,2)	(396,1)
Autres charges d'exploitation	4.	(52,9)	(28,6)
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>		<b>469,8</b>	<b>281,0</b>
Produits financiers	7.	33,2	11,0
Charges financières	7.	(36,2)	(21,5)
<b>Résultat financier net</b>	<b>7.</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(10,6)</b>
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	709,1	1,7
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>1.175,9</b>	<b>272,1</b>
Impôts sur le résultat	8.	(104,3)	(62,2)
<b>Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies</b>		<b>1.071,6</b>	<b>209,9</b>
Bénéfice de l'exercice des activités non poursuivies	16.	(20,9)	(9,4)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>1.050,7</b>	<b>200,5</b>
<b>Attribuable aux :</b>			
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,2)	(0,1)
Actionnaires de la société mère		1.050,9	200,6
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) – des activités poursuivies	22.	8,50	1,64
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) – des activités non poursuivies	22.	(0,17)	(0,07)
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR)	22.	8,33	1,57

(1) Tel qu'adapté en raison des activités non poursuivies. Voir la note 16 pour obtenir de plus amples informations sur l'adaptation des informations comparatives.

#### 4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

(Source : rapport annuel **SA Colruyt Group** 2023-2024)

	Exercice 2023/2024	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Nombre d'actions émises	127.348.890	134.077.688	133.839.188	136.154.960	138.432.588
Nombre d'actions participantes	125.001.471	127.389.708	128.993.335	134.333.960	135.632.720
<b>COLRUYT GROUP SA - (BGAAP) (1)</b>					
Résultat d'exploitation	145,8	161,49	174,19	236,75	370,55
Résultat avant impôts	1.752,0	1.815,49	233,44	486,92	887,51
Bénéfice net (en EUR millions)	1.738,8	1.810,57	226,58	467,63	830,39
Bénéfice net/action (en EUR)	13,56	13,5	1,69	3,43	6,00
<b>COLRUYT GROUP - (IFRS) (2)</b>					
Résultat d'exploitation (EBIT)	470,00	279,0	375,20	523,50	511,4
Résultat avant impôts/action	3,70	2,01	2,85	3,82	4,06
Bénéfice net, part du groupe (en EUR millions)	357,0	201,0	287,30	415,30	431,0
Bénéfice net/action (en EUR)	2,83	1,57	2,16	3,06	3,14
Dividende brut/action (en EUR)	1,38	0,80	1,10	1,47	1,35

	2023/2024 IFRS	2022/2023 IFRS	2021/2022 IFRS	2020/2021 IFRS	2019/2020 IFRS
<b>Nombre d'actions</b>					
Nombre d'actions émises	127.348.890	134.077.688	133.839.188	136.154.960	138.432.588
Actions détenues par la société (3)	2.560.092	6.687.980	4.845.853	1.821.153	2.799.868
Actions détenues par les filiales (ne donnant pas droit à un dividende)	0	0	0	0	0
Solde	124.788.798	127.389.708	128.993.335	134.333.807	135.632.720
Moyenne pondérée des actions participantes (au 31/03) (4)	126.163.912	127.967.641	132.677.085	135.503.424	137.279.011

(1) Chiffres BGAAP incluant les éléments uniques.

(2) Chiffres IFRS hors éléments uniques.

(3) Situation au 12/6.

(4) Calculé sur la base du nombre d'actions participantes, déduction faite des actions participantes détenues par la société et par ses filiales.

## 4.2. État consolidé des flux de trésorerie

### État consolidé de la situation financière

(en millions EUR)	Note	31.03.24	31.03.23
Goodwill	9.	415,3	374,5
Immobilisations incorporelles	10.	396,2	340,0
Immobilisations corporelles	11.	2.951,2	2.820,8
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	260,1	542,6
Actifs financiers	14.	26,8	10,8
Actifs d'impôt différé	17.	16,3	18,2
Autres créances	19.	48,2	38,3
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>4.114,1</b>	<b>4.145,2</b>
Stocks	18.	757,8	826,5
Créances commerciales	19.	566,6	534,7
Actifs d'impôt exigible		15,4	22,7
Autres créances	19.	104,0	97,8
Actifs financiers	14.	226,2	31,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	774,6	358,6
Actifs des activités non poursuivies	16.	12,5	130,8
<b>Total des actifs courants</b>		<b>2.457,1</b>	<b>2.002,4</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>6.571,2</b>	<b>6.147,6</b>
Capital		379,0	370,2
Réserves et résultats reportés		2.794,5	2.140,1
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>3.173,6</b>	<b>2.510,3</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,1)	0,1
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>21.</b>	<b>3.173,4</b>	<b>2.510,4</b>
Provisions	23.	19,7	8,5
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	92,7	87,9
Passifs d'impôt différé	17.	92,6	86,3
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	25., 26.	812,6	880,9
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1.017,6</b>	<b>1.063,6</b>
Provisions	23.	0,4	0,9
Découverts bancaires	20.	-	8,4
Passifs productifs d'intérêts	25.	211,9	471,1
Dettes commerciales	26.	1.406,1	1.295,8
Passifs d'impôt exigible		33,7	20,4
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	719,0	687,8
Passifs liés à des activités non poursuivies	16.	8,9	89,2
<b>Total des passifs courants</b>		<b>2.380,1</b>	<b>2.573,6</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3.397,7</b>	<b>3.637,2</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>6.571,2</b>	<b>6.147,6</b>

**CHAPITRE V :**  
**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE**  
**ET LES PERSPECTIVES DE L'ÉMETTEUR**

**5.0. Évolutions récentes et perspectives**

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice, nous renvoyons aux prévisions dans l'Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale du 25 septembre 2024.

*L'Assemblée générale a approuvé un dividende brut total de EUR 2,38 par action pour l'exercice 2023/24. Il englobe le dividende ordinaire brut pour l'exercice 2023/24 de EUR 1,38, à verser à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024, en plus du dividende intérimaire brut de EUR 1,00 par action déjà payé le 22 décembre 2023.*

*Les renouvellements de mandat / nominations suivants ont également été approuvés : Stefan Goethaert, actuel CEO, a été nommé administrateur, en tant que représentant permanent de la SRL Stefan Goethaert, pour un mandat de quatre ans. Il sera ensuite nommé administrateur délégué par le Conseil d'administration. Le mandat de Mme Griet Aerts, représentante permanente de la SA Korys, a été renouvelé pour quatre ans. L'Assemblée générale a pris connaissance de l'arrêt du mandat d'administrateur de Jef Colruyt à titre personnel et a approuvé la cooptation de la SRL Kriya One, ayant pour représentant permanent Jef Colruyt, qui poursuivra le mandat en cours jusqu'en 2026. L'Assemblée générale a pris connaissance de la nomination de la SRL Kriya One, ayant pour représentant permanent Jef Colruyt, en tant que présidente du Conseil d'administration. L'Assemblée générale a également pris connaissance du remplacement du représentant permanent de Korys Business Services I : Hilde Cerstelotte passe le flambeau à Senne Hermans, qui poursuivra le mandat en cours. Le Conseil d'administration a remercié madame Hilde Cerstelotte pour sa contribution à la mise en œuvre de la stratégie à long terme du groupe.*

*Pour un aperçu de tous les résultats des votes, veuillez vous référer au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire, qui sera bientôt publié sur notre site web.*

*Au cours de l'Assemblée générale, les résultats annuels et les réalisations de l'exercice 2023/24 ont été résumés, tels qu'ils figurent dans le rapport annuel et le communiqué de presse relatif aux résultats annuels.*

*Le président Jef Colruyt a commencé par remercier les clients, les collaborateurs ainsi que le Comité de direction de Colruyt Group : « Je porte un regard satisfait sur 2023/24, un exercice de transition et de collaboration intense. Je suis très fier de ce que nous avons réalisé ensemble. Il est agréable de voir que le plan stratégique bien défini continue à être suivi et j'ai le sentiment qu'il se concentre sur les bonnes choses. D'une part, **le client**, bien sûr, à qui nous fournissons des solutions pertinentes en partant de ses besoins essentiels. D'autre part, nous continuons à investir dans la **durabilité** et dans des thèmes qui comptent dans une société en pleine évolution et à l'heure du changement climatique. Nous contribuons de cette manière à un changement de système dans l'agriculture, par exemple, mais aussi dans d'autres secteurs. À travers notre caractère humain, nous restons pertinents en tant qu'entreprise belge et créons une valeur ajoutée sociétale, ce à quoi nous restons résolument attachés en tant qu'actionnaire familial. »*

*Le CFO Stefaan Vandamme a passé en revue les principaux résultats financiers, après quoi le CEO Stefan Goethaert s'est attardé sur quelques thèmes à travers lesquels Colruyt Group veut continuer à faire la différence, notamment la **santé**. Stefaan Goethaert : « Nous investissons dans la santé depuis des années déjà et étendons nos investissements pas à pas. Pour nous, il ne s'agit pas uniquement d'adopter une alimentation saine, mais un mode de vie sain à part entière. À travers une offre accessible, nous voulons aider les clients à*

avoir et à maintenir la meilleure santé physique, mentale et sociale possible. La prévention est très importante dans ce cadre. » Il a également souligné le rôle que les pharmacies peuvent jouer à cet égard : « Nous avons franchi de nombreuses étapes au cours de l'année écoulée avec la plateforme de santé Yoboo. Nous avons développé différents services permettant aux pharmacies qui rejoignent Yoboo de servir encore mieux leurs clients. »

Le CEO a également évoqué la présence de la **digitalisation** au sein du groupe : De l'easy check-out dans les magasins aux récents tutoriels sur l'IAGen destinés aux collaborateurs des bureaux, en passant par les transpalettes autonomes dans la logistique. Stefan Goethaert : « Ces dernières années, nous avons œuvré sans relâche à une stratégie bien étudiée en matière de données afin de créer une valeur ajoutée durable par le biais des données, de l'analyse et de l'IA, et ce, toujours en fonction de nos clients. Nous le faisons depuis des années et à l'heure actuelle, nous sommes totalement en phase avec l'accélération, ce qui nous permettra de fonctionner encore plus efficacement et de réaliser des économies au bout du compte ». Le CEO a abordé une nouvelle fois la **politique agricole du groupe**, y compris l'argumentation relative à l'achat de terres agricoles. Il s'agit de terres situées dans trois régions spécifiques, représentant un petit nombre d'hectares par rapport à la superficie totale en Belgique. « L'objectif explicite est de conserver ces terres agricoles et d'y tester des cultures durables avec des agriculteurs indépendants ».

À l'instar de l'année dernière, le CEO s'est adressé aux instances politiques belges et a souligné l'**importance de la distribution belge pour l'économie**. Stefan Goethaert : « Nous voyons les partis politiques se concentrer fortement sur l'industrie, mais le tissu économique est bien plus vaste. Le commerce demeure le principal employeur, ancré au cœur de la société. Je pense donc que les entreprises de distribution belges méritent plus d'appréciation et de soutien. » Colruyt Group reste convaincu que la structure actuelle des **commissions paritaires** est complexe et ne reflète pas la réalité économique. « Je continue à plaider en faveur d'un système équitable entre les entreprises. Chaque formule a sa place dans le paysage, mais les différences de rémunération, par exemple, restent difficiles à justifier pour les collaborateurs. Nous appelons donc à une modernisation réduisant le nombre de commissions paritaires et éliminant les différences excessives ». En conclusion, Stefaan Goethaert a insisté sur une vision à long terme dans les futurs accords de gouvernement, en veillant à ce qui nous unit : « C'est ainsi que l'on obtient l'adhésion de la population et des entreprises. »

Jo Willemyns, COO Food Retail et directeur général Colruyt Meilleurs Prix, a expliqué comment les **enseignes alimentaires** bien connues au sein du groupe ont évolué au cours du dernier exercice. Ainsi, les magasins Colruyt attirent encore plus l'attention sur leurs promotions et, sur un marché très concurrentiel, le porte-drapeau du groupe continue à mettre résolument l'accent sur sa promesse des meilleurs prix. Par ailleurs, Jo Willemyns a commenté l'acquisition réussie de 54 magasins Match et Smatch dans notre pays ainsi que la performance réalisée en convertissant, en l'espace de huit semaines, pas moins de 40 d'entre eux en formules temporaires Comarché et Comarkt. Il a souhaité la bienvenue aux 950 nouveaux collaborateurs. Puis, il a également évoqué le potentiel intéressant sur le marché B2B pour Colruyt Group. La synergie entre les différentes enseignes alimentaires peut apporter une valeur ajoutée significative en ce sens.

Le **domaine de la santé** a été marqué par la croissance de Newpharma, qui est parvenue à réaliser des volumes de vente plus élevés, en particulier à l'étranger. La chaîne de fitness Jims continue à mettre l'accent sur l'ouverture de nouveaux clubs et est souvent au cœur des synergies entre plusieurs marques de santé. La participation dans Yoboo a été portée à 70%. La plateforme de bien-être s'inscrit parfaitement dans l'évolution du modèle commercial des pharmacies, passant d'un modèle principalement curatif à un modèle plus préventif.

Stefaan Vandamme, CFO, s'est concentré sur les évolutions dans le **domaine non-food**. L'exercice précédent, le groupe de mode The Fashion Society, dont la marque la plus connue est Zeb, a vu ses chiffres de vente augmenter et a continué à enregistrer de meilleurs résultats que le marché. Bike Republic, le spécialiste du vélo, se maintient également sur un marché du vélo riche en défis. En ce qui concerne l'acquisition de Dreambaby par Supra Bazar, Stefaan Vandamme reste persuadé que le spécialiste des articles pour bébés et Dreamland - qui est passée précédemment avec succès chez Toychamp - pourront avoir un avenir sain et durable sous l'égide de leurs nouveaux propriétaires.

Quant au **domaine de l'énergie**, le président Jef Colruyt s'est penché sur l'expansion internationale de Virya Energy, qui a acquis Constant Energy. Il s'est également attardé sur les étapes importantes franchies dans le domaine de l'hydrogène, à travers le lancement du projet Hyoffwind. Le président est également revenu sur le carve-out réussi de DATS 24. Le groupe est dans les temps pour réaliser son ambition de transport zéro émission : « Tous les transports effectués par nos propres chauffeurs, fournisseurs et partenaires seront exempts de toute émission d'ici 2035 ».

Pour conclure, Lisa Colruyt a évoqué la nouvelle fondation d'entreprise **Colruyt Group Foundation**, connue auparavant sous le nom de Collibri Foundation. Avec un futur budget annuel de 5 millions d'euros, elle sera l'une des plus grandes fondations d'entreprise du pays. Elle continuera à soutenir résolument des projets de formation de jeunes en Belgique et à l'étranger, mais aussi désormais des projets en matière d'agriculture durable et d'accès à une alimentation saine pour les familles dans le besoin.

Lors de l'Assemblée générale, des précisions ont également été apportées sur les prévisions pour l'exercice 2024/25.

Le contexte macroéconomique actuel est riche en défis et incertain et Colruyt Group s'attend à ce qu'il se maintienne. Le marché du détail belge reste très compétitif et nous constatons également une augmentation du nombre d'indépendants ouverts le dimanche. La pression sur les prix et les promotions sur le marché du détail belge devrait persister.

Le groupe a également observé ce qui suit au cours des derniers mois :

- l'inflation alimentaire est faible et était pratiquement nulle en août ;
- la différence entre l'inflation des prix de vente et l'inflation des prix d'achat diminue à nouveau et est négative dans certains cas ;
- les conditions météorologiques ont eu un impact défavorable sur le chiffre d'affaires au cours de la période écoulée ;
- depuis le début de l'exercice, la part de marché commune de Colruyt Meilleurs Prix, Okay, Spar et Comarché en Belgique est inférieure à celle de l'exercice précédent, en raison notamment d'une base de comparaison plus élevée l'exercice précédent (à la suite, entre autres, de fermetures et de grèves chez des concurrents l'année passée).

Hors effets uniques et hors DATS 24, Dreamland et Dreambaby, le résultat d'exploitation s'est élevé à EUR 470 millions et le résultat net à EUR 368 millions au cours de l'exercice 2023/24 (respectivement EUR 257 millions et EUR 202 millions au premier semestre ainsi que EUR 213 millions et EUR 166 millions au second semestre). Colruyt Group aspire à égaler ces résultats au cours de l'exercice 2024/25. Le résultat d'exploitation du premier semestre devrait être légèrement inférieur à celui du premier semestre de l'exercice précédent.

Aucun effet unique significatif n'est attendu durant l'exercice 2024/25.

*Le groupe continuera à mettre l'accent sur la croissance de l'ensemble de ses activités (entre autres par l'intégration d'acquisitions antérieures, par l'expansion et par des opportunités ciblées), sur l'efficacité de ses processus et sur la maîtrise de ses coûts opérationnels. Par ailleurs, le groupe restera concentré sur le long terme et poursuivra de manière ciblée ses investissements dans la durabilité et l'efficacité, la transformation numérique et l'innovation, le personnel et les produits de marques propres de qualité.*

*En tant que distributeur et leader du marché en Belgique, Colruyt Meilleurs Prix continuera à jouer son rôle sociétal et à appliquer de manière cohérente sa promesse des meilleurs prix. L'accent mis en permanence sur l'efficacité et la maîtrise des coûts opérationnels permettra à Colruyt Meilleurs Prix de continuer à tenir sa promesse envers ses clients.*

*Le groupe souligne que l'incertitude découlant du contexte macroéconomique, la compétitivité sur le marché du détail belge et d'autres facteurs peuvent influencer les prévisions pour l'exercice 2024/25.*

## **5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)**

	Exercice 2023/2024	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Cours minimum	24,94	20,37	34,16	47,92	40,97
Date	20/04/2023	14/12/2022	08/03/2022	01/07/2020	12/03/2020
Cours maximum	44,38	40,89	52,02	60,00	67,50
Date	29/02/2024	11/04/2022	09/06/2021	12/05/2020	07/06/2019
Volume journalier moyen	103.329	296.105	206.101	193.832	265.290

Cours de bourse au 08/10/2024 : EUR 42,06.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web [www.euronext.com](http://www.euronext.com), en tapant « Colruyt » ou « COLR » sous la rubrique de recherche.

Historique du cours de bourse (5 ans) :



Source : [www.euronext.com](http://www.euronext.com)

## **5.2. Rapport annuel**

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2023/2024 (du 01/04/2023 au 31/03/2024 inclus) et est disponible sur le site web [www.colruytgroup.com](http://www.colruytgroup.com). Un exemplaire écrit peut également être demandé à la direction financière.

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web <https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/investisseurs/rapportannuel>.

## ANNEXES :



<<Nom>> <<Prénom>>  
<<Rue>> <<N°>> <<Boîte>>  
<<Code postal>> <<Localité>>  
<<Pays>>

<<N° P>>

Hal, le 17 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Concerne : **AUGMENTATION DE CAPITAL Colruyt réservée aux membres du personnel de Colruyt Group**

En tant que membre du personnel de Colruyt Group, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital de la SA Colruyt Group, selon les modalités suivantes :

- Le prix de souscription est de **38,29 euros par action**. Pour information : le cours boursier moyen sur Euronext Bruxelles durant les 30 jours précédant l'Assemblée générale extraordinaire du 08/10/24 s'élevait à 43,64 euros. Une décote ou réduction de 5,35 euros (soit 12,25 %) a été déduite de ce montant.
- Vous pouvez souscrire à **5.000 actions** au maximum.
- Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription **à concurrence de 820,00 euros** maximum, de votre revenu imposable de l'année 2024. Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet. Attention : vous ne pouvez PAS cumuler la même année la réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur (augmentation de capital réservée au personnel de la SA Colruyt Group) avec la réduction d'impôt pour une épargne-pension conclue par l'intermédiaire d'une institution financière.

Étant donné qu'acheter des actions est un investissement, il est bon de réfléchir à votre profil d'investisseur.

Le type de questions que les banques vous posent lorsqu'elles déterminent votre profil de risque constituent un bon fil conducteur :

- Quelle est ma situation financière actuelle : puis-je me passer ces 5 prochaines années de l'argent que je souhaite investir, même si je dois faire face à des dépenses imprévues pendant cette période ? Si vous avez un doute, il est probablement recommandé de ne pas investir dans des actions.
- Suis-je conscient des éventuels risques associés à un investissement en actions ? Un investissement en actions ou autres produits dérivés peut perdre en valeur au fil du temps. Est-ce acceptable pour moi ? Si ce n'est pas le cas, il n'est probablement pas recommandé d'investir dans des actions.
- Ai-je suffisamment de connaissances et d'expérience en matière d'investissements ? Suis-je au courant que :
  - o après 5 ans, je devrai obligatoirement ouvrir un compte-titres auprès de l'institution financière de mon choix ;
  - o dans la plupart des institutions financières, je devrai payer chaque année des frais de gestion annuels ;
  - o un éventuel versement annuel de dividendes sur actions est soumis à une retenue d'un précompte mobilier (qui s'élève actuellement à 30 %).

Si vous estimez avoir le profil pour investir dans des actions, nous vous conseillons de prendre connaissance des « Informations aux membres du personnel », ainsi que du rapport annuel de l'exercice 2023/2024 et des dernières informations financières concernant Colruyt Group, disponibles sur le site web [www.colruytgroup.com](http://www.colruytgroup.com) (sous la section « Investisseurs »).

### **Pour vous inscrire valablement :**

- 1) Renvoyez les 3 formulaires joints (bulletins de souscription 1 et 2 + la procuration) complétés et signés à la SA Colruyt Group à l'attention de la Gestion des actions - Secrétariat social, Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, et ce, avant le 18/11/2024 au plus tard.  
Ou envoyez vos bulletins de souscription et votre procuration par mail (un scan, pas une photo) à [aandelenbeheer.loondienst@colruytgroup.com](mailto:aandelenbeheer.loondienst@colruytgroup.com) ou en interne à « Aandb »
- 2) Versez le montant de votre souscription avant le 18/11/2024 sur le compte bancaire BE59 0019 8991 8826. Attention ! NOUVEAU numéro de compte bancaire pour l'augmentation de capital 2024.  
Indiquez **uniquement votre numéro de personnel en communication. XXXX**

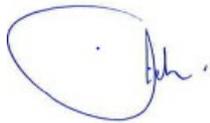
Les bulletins de souscription et les paiements que nous recevrons après le 18/11/2024 ne seront plus acceptés !  
N'attendez donc pas le dernier jour pour y souscrire et/ou payer.

Après réception des bulletins, nous vous renverrons par retour de courrier l'exemplaire « bulletin de souscription 1 » à titre de preuve de votre souscription.

À partir du 17/12/24, les actions que vous aurez souscrites seront également visibles sur le Portal > Moi au sein de l'organisation > Questions d'argent > Consultation des actions > Augmentation de capital.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Gestion des actions – le Secrétariat social : Laura Michiels (tél. 82810), Greet Plasman (tél. 92835), Ilke Van de Ponsele (tél. 58799), ou depuis l'extérieur, appelez le numéro 02/363.55.45.

Pour la SA Colruyt Group



Kris Castelein  
Secrétaire du conseil d'administration

## **MODALITÉS PARTICULIÈRES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE**

### **LA SA COLRUYT GROUP**

#### **RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP**

##### **OCTOBRE 2024**

Émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale ; ces actions sont incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 7:204 § 1 du Code des sociétés et des associations. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou de son partenaire cohabitant légal.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée.

Le prix d'émission (EUR 38,29) est fixé sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2024, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de EUR 38,29 satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les nouvelles actions participeront aux bénéfices de la société à partir de l'exercice en cours 2024-2025 (prenant cours au 1<sup>er</sup> avril 2024).

<<Nom>> <<Prénom>>  
<<Rue>> <<N°>> <<Boîte>>  
<<Code postal>> <<Localité>>  
<<Pays>>

Numéro de personnel

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

**EXEMPLAIRE DESTINÉ AU SOUSCRIPTEUR APRÈS SIGNATURE PAR LA  
SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE  
(tient lieu de preuve de votre souscription)**

ÉMISSION D'ACTIONS  
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e), ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la SA Colruyt Group (ci-après dénommée la « Société »), déclare souscrire, au prix de 38,29 € par titre, à \_\_\_\_\_ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1<sup>er</sup> avril 2024, représentant un montant total de \_\_\_\_\_ €, **À PAYER AVANT le 18/11/2024 sur le compte BE59 0019 8991 8826 (attention : nouveau numéro !)**.

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Je demande par la présente de convertir ces actions en actions dématérialisées au terme de ladite période de cinq ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là ou à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2024

Signature du souscripteur

Signature de la société émettrice ou de son mandataire

Colruyt Group SA  
Société anonyme  
Dont le siège est établi à : Edingensesteenweg, 196 - 1500 Hal  
RPM Bruxelles - T.V.A. BE-0400.378.485  
(Ci-après la « Société »)

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2

### EXEMPLAIRE DESTINÉ À LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU SON MANDATAIRE

ÉMISSION D' ACTIONS  
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_,  
Numéro de personnel : \_\_\_\_\_  
Domicilié(e) à : \_\_\_\_\_

Ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la Société, déclare souscrire, au prix de € 38,29 par titre, à \_\_\_\_\_ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1<sup>er</sup> avril 2024, représentant un montant total de € \_\_\_\_\_, **À PAYER AVANT LE 18/11/2024 sur le compte BE59 0019 8991 8826 (attention : nouveau numéro !)**.

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actionnaires de la Société. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là ou à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2024

Signature du souscripteur	Signature de la société émettrice ou de son mandataire
---------------------------	--

**À renvoyer avec les bulletins de souscription 1 et 2**

**PROCURATION POUR LA SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Numéro de personnel : <<n° pers.>>

Le/La soussigné(e), <<nom>> <<prénom>>

Domicilié(e) à : <<Code postal>> <<Localité>>

<<rue>> <<N°>> <<BP>>

donne par la présente procuration à :

Messieurs Kris CASTELEIN et Mathias Aertsen, qui élisent chacun domicile au siège de la SA Colruyt Group (ci-après dénommée la « Société »), à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal

Ci-après dénommés, chacun séparément, le « mandataire ».

à qui il/elle confie tous pouvoirs pour le/la représenter, avec pouvoir d'agir séparément et faculté de substitution, lors de la passation de l'acte en vue de l'augmentation de capital de la Société en date du 17/12/2024 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.

Par conséquent, le mandataire se charge de la mission suivante :

- a. souscrire en capital, au nom et pour le compte du soussigné, à  actions, sans mention de valeur nominale, de la Société, jouissance 1<sup>er</sup> avril 2024, au prix de € 38,29 par titre et selon les modalités exposées dans l'information au personnel à ce sujet.
- b. assister à la réunion du Conseil d'administration qui décide de cette augmentation de capital.

À cette fin, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, désigner quelqu'un à sa place, et de manière générale, faire tout ce qui s'avérera utile ou nécessaire pour l'exécution de cette charge, avec promesse de ratification.

À -----,  
le -----/-----/2024

\* Bon pour procuration **(mention manuscrite)** :

-----  
  
Signature : -----